



## Volume 3, chapitre 2 – Fonctionnement des tribunaux

### Audit de l'optimisation des ressources 2019

#### Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Notre dernier audit des Services aux tribunaux, effectué en 2008 sous la direction du ministre du Procureur général (le Ministère), a révélé que les arriérés des tribunaux augmentaient. Le rythme global de la modernisation du système de gestion des tribunaux demeure lent
- La Division des services aux tribunaux (la Division) du Ministère est responsable de toutes les questions liées à l'administration des tribunaux, qui ont coûté 258 millions de dollars en 2018-2019.
- L'argent des contribuables sert à financer les opérations judiciaires. Compte tenu des retards dans le système judiciaire et du pourcentage élevé d'accusés en détention provisoire dans les établissements correctionnels, nous voulions cerner la cause de ces retards dans le système judiciaire.

#### Pourquoi cet audit est-il important?

- Le public s'attend à ce que les affaires judiciaires soient réglées en temps opportun et de manière rentable, et à ce que les services judiciaires soient disponibles lorsqu'ils sont nécessaires.
- Étant donné que les fonds publics servent à appuyer les opérations judiciaires, nous avons pour mandat d'évaluer l'efficacité et l'utilisation efficiente des ressources financées par le gouvernement, notamment en ce qui concerne les activités de dotation en personnel du Ministère, les salles d'audience, le système d'information et d'autres services judiciaires.

#### Nos constatations

- Les salles d'audience de l'Ontario ont été en activité seulement 2,8 heures par jour ouvrable, ce qui est bien en deçà de la moyenne optimale de 4,5 heures fixée par le Ministère. Nous avons constaté que les 55 palais de justice, sur un total de 74, qui ont signalé des retards supérieurs à la moyenne dans le règlement des affaires, offraient également un nombre d'heures de séance inférieur à la moyenne optimale. Certaines salles d'audience de l'Ontario étaient vides lors de nos visites dans un échantillon de palais de justice.
- On nous a refusé l'accès aux renseignements clés dont nous avons besoin pour effectuer notre audit et nous avons enregistré des retards dans l'obtention d'autres renseignements précis. En l'absence d'un accès complet à l'information sur l'établissement des calendriers administratifs, nous n'avons pas été en mesure d'examiner l'efficacité et la rentabilité de la mise au rôle et de confirmer les raisons possibles de la sous-utilisation des salles d'audience (p. ex., la mesure dans laquelle les réunions, au lieu d'être tenues dans les salles d'audience, se tenaient maintenant dans d'autres salles ou installations). Nos audits du système de justice pénale (chapitre 3 du présent volume) et des services aux tribunaux de la famille (chapitre 4 du présent volume) ont permis de discuter plus en détail des retards dans le règlement des affaires criminelles et en droit de la famille.
- Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON), un ancien système d'information établi en 1989, assure le suivi de plus de 98 % des affaires criminelles dans la province. Peu de progrès ont été enregistrés au sujet du remplacement de l'ICON pour appuyer la modernisation du système judiciaire. Le même problème a été signalé dans notre audit de 2008 sur les services aux tribunaux et dans notre audit de 2016 concernant les contrôles généraux de l'information et de la technologie de l'information.
- La Cour de justice de l'Ontario publie de nombreuses statistiques sur les tribunaux, comme les causes entendues, réglées et en attente d'une décision; toutefois, aucune cible de rendement ne permet de mesurer le rendement réel. Par comparaison, la cour provinciale de la Colombie-Britannique rend compte publiquement de son rendement réel par rapport aux objectifs préétablis, comme le nombre d'affaires criminelles réglées en pourcentage du nombre d'affaires entendues.
- Le nombre moyen de jours de congé de maladie par employé régulier à temps plein de la Division est passé de 10 en 2014 à 14,5 en 2018, comparativement à la moyenne ministérielle de 9,5 jours en 2014 et de 11,35 jours en 2018 et à la moyenne de la fonction publique de l'Ontario de 11 jours en 2018. Le Ministère a déclaré que le coût total du temps perdu en raison de l'absentéisme était de 7 M\$ en 2017 et de 8,6 M\$ en 2018.

- Notre examen d'un échantillon de 60 factures déclarées entre mars 2018 et février 2019 par des interprètes judiciaires au registre central du Ministère a révélé que plus du tiers des demandes n'étaient pas économiques et que dans certains cas, une grande partie des dépenses aurait pu être économisée.
- Le système judiciaire de l'Ontario demeure fortement axé sur le papier. En 2018-2019, près de 2,5 millions de documents – dont plus de 96 % de documents papier – ont été déposés dans le système judiciaire de l'Ontario, allant des documents pour introduire une instance aux éléments de preuve et aux ordonnances judiciaires rendues par un juge.

### **Nos conclusions**

- Le rythme global de la modernisation du système judiciaire demeure lent, et le système est encore fortement axé sur le papier, ce qui le rend inefficace. Cela met un frein à la réalisation des économies de coûts potentielles.
- À l'exception de quelques palais de justice qui éprouvaient des problèmes de surcapacité, de nombreux autres palais de justice qui ont signalé des retards de règlement supérieurs à la moyenne étaient sous-utilisés en 2018-2019.
- La portée de notre audit a été grandement limitée parce qu'on nous a refusé l'accès à l'information nécessaire pour atteindre nos objectifs d'audit sur l'inscription des causes aux rôles des tribunaux, et nous avons connu des retards importants dans la réception de l'information; à titre d'exemple, il aura fallu attendre deux mois pour obtenir des statistiques sur la dotation.
- Le Ministère devrait mieux gérer le nombre croissant de jours de congé de maladie pris par le personnel de la Division et superviser les demandes de remboursement de frais de déplacement présentées par les interprètes des tribunaux.

Le rapport est accessible à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)